



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 50104

Texte de la question

M. Louis Pierna demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour permettre la pérennité des stages de préparation confiés depuis 1992 à l'Office national des anciens combattants, stages permettant aux travailleurs handicapés d'entrer plus facilement dans la fonction publique. En effet, la législation prévoit une procédure spécifique : l'examen des emplois réservés. Depuis l'instauration de ces stages en région Ile-de-France, les résultats à l'examen sont en progression constante. Pres de 60 % des candidats ont été admis lors du dernier.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50104

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1620